

Département du Morbihan

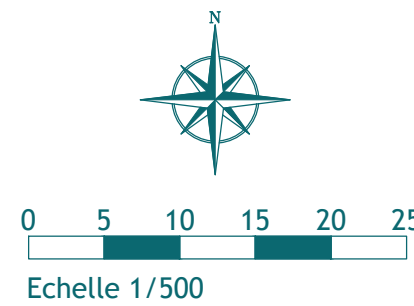
COMMUNE DE
MOLAC

Chemin du Grisouis

PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE

Lotissement " Les Aubépines "

DATE	NATURE DES MODIFICATIONS
24.06.2026	Demande de permis d'aménager initiale



Echelle : 1/500	PA 4
Pièce établie le :	24.06.2026
Référence dossier :	26v0177
Réf info :	26v0177 ACTIF.dwg



LEGENDE

- Périmètre du lotissement
- Contour de lot
- Espace vert commun
- Espace vert commun dédié à la gestion des eaux pluviales
- Voirie
- Cheminement doux (terre pierre)
- Cheminement doux (enrobé beige)
- Revêtement perméable (type pavé à joints enherbés)
- Aire de présentation des bacs ordures ménagères et assimilés
- Emplacement de stationnement commun
- Double sens de circulation
- Caniveau
- Arbre à planter
- Zone principale d'implantation des constructions
- Zone secondaire d'implantation des constructions
- Zone de pleine terre et/ou de gestion des eaux pluviales
- Accès véhicule interdit
- Sens de faîtage autorisé
- Ligne d'accroche des constructions
- Toiture double pans axé sur le pignon obligatoire pour le volume principal
- Enclave non close de stationnement privatif 6,00m x 6,00m (emplacement obligatoire)
- Enclave non close de stationnement privatif 6,00m x 6,00m (emplacement indicatif)

NOTAS IMPORTANTES :

- Application cadastrale indicative, le présent plan résulte des relevés des lieux et ne fixe pas les limites de propriété. Les limites et la superficie réelle ne pourront être définies qu'après bornage contradictoire et/ou délimitation.
- Tout projet d'architecture qui se baserait sur les indications cadastrales, et non sur une limite déterminée et validée par un bornage et/ou délimitation, prend le risque de devoir être modifié (plans et/ou les ouvrages construits ou à construire), sans pouvoir mettre en cause le géomètre.
- Ce plan est destiné à être annexé au permis d'aménager. Il ne pourra en aucun cas en être fait un autre usage que celui pour lequel il a été dressé.
- Toute opération topographique s'appuyant sur ce plan doit être rattachée en planimétrie et altimétrie sur 4 points minimum encadrant le chantier, dans le système de coordonnées locales de l'opération.
- Le géoréférencement dans le système de coordonnées nationales RG93 CC48 / NGF n'est qu'indicatif et n'a pas la précision requise pour des travaux d'implantation, notamment l'utilisation du GPS sans contrôle local sera à proscrire